

9. La réception des Emigrants Français.

10. Avoir attiré le Stadhouder de Hollande dans la coalition contre la France, &c.

Pour ces raisons la Convention Nationale a passé le suivant :

*Décret de Guerre.*

ARTICLE I. " La Convention Nationale déclare, au nom de la Nation Française, qu'en conséquence de tous ces actes d'hostilité et d'aggression, la République Française est en guerre avec le Roi d'Angleterre, et le Stadhouder des Provinces Unies.

ART. II. " La Convention Nationale charge le Conseil Exécutif provisoire, d'employer toutes les forces qui paraissent nécessaires pour repousser ces agressions, et soutenir l'indépendance, la dignité et les intérêts de la République Française.

ART. III. " La Convention Nationale autorise le Conseil Exécutif provisoire de disposer des Forces Navales de la République de telle manière qu'il pourra paroître que l'intérêt de l'Etat le requiert; et elle révoque toutes autres dispositions particulières ordonnées à cet égard par des décrets précédens.

La Convention a décrété ensuite;

" Que les loix ci-dessus soient imprimées, et envoyées, tandis qu'elle siège, par des Couriers extraordinaires, dans toutes les parties de la République".

Le 7 Mars. La Convention a aussi passé le suivant;

*Décret de guerre contre l'Espagne.*

ART. 1. La Convention Nationale déclare au nom de la nation Française, qu'en considération des actes d'aggression multipliés de la part de l'Espagne,

*La République Française est en guerre avec le Roi d'Espagne.*

ART. 2. La Convention Nationale charge le Conseil Exécutif d'employer les forces qui paraîtront nécessaires pour repousser l'aggression, et maintenir l'indépendance, la dignité et les intérêts de la République. Il suivra en conséquence les mesures convenables pour que l'armée des Pyrénées soit élevée à 100,000 hommes.

ART. 3. Le Conseil Exécutif emploiera toutes les forces navales et terrestres, qu'il jugera nécessaires pour la défense de la République.

ART. 4. Six Commissaires, choisis dans la Convention, se rendront dans les départemens Méridionaux, pour accélérer le recrutement, et animer le zèle des Citoyens.

Le 18 Mars. Il a été proposé un décret qui, (comme les circonstances nous portent à croire) a passé ensuite dans la Convention, pour défendre toute correspondance avec l'Angleterre et avec toute autre puissance en guerre avec la France.

Le 28 — Le paquebot nommé le Carteret avec deux malles d'Angleterre est retourné à Douvres, ne lui ayant pas été permis de débarquer ni malles ni passagers à Calais.

*Progrès de la Guerre dans les Pays Bas.*

Après plusieurs batailles opiniâtres, les Autrichiens ont obligé les Français d'abandonner leur dessein contre la Hollande, et de retraiter vers leurs propres frontières.